Marché public de services

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

**LOT 2** - Annexe 2 : Liste des équipements, installations et matériels couverts par le présent marché et niveaux de criticité associés, **hors site de Carpiagne.**

**LOT 2 :** exploitation et maintenance préventive et corrective des installations d’eau et d’assainissement pour l’ensemble des sites de la base de défense de Marseille – Aubagne.

Précisions dans les commentaires avec les symboles suivants :

(\*) Dépannages et petites réparations à effectuer par le titulaire, les grosses réparations pourront être à la charge des marchés travaux ou autres. Dans tous les cas, prévenir l’USID rapidement.

(\*\*) Si problème (fuites, défectueux, périmés…), avertir l’USID car autre marché pour ces types d’appareils.

**(\*\*\*) Le titulaire n’aura pas à sa charge la levée des réserves émises par les bureaux de contrôle (CVPO) des appareils et/ou domaines suivants, sauf si ce dernier a procédé à un remplacement total d’un équipement (ex : armoire BT) :**

* **Levage, électricité, ballons sous-pression, extincteurs, chaudières (gaz, fioul, électrique), portes et portails automatiques.**

(\*\*\*\*) En attente de liaison avec le centre de télégestion.

